

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE :

. de la convocation : 26.08.2025
. d'affichage : 26.08.2025

N° de la délibération : 2025-159

Annule et remplace la 2025-94

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 46
. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, DESACHY Christophe, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. HAY Francis, JOLY Vincent, LEFEBVRE Eric, Mme LEFEBVRE Sandra, MM. MEREL Michel, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. RIMETTE Jean-Michel, URIER Francis, VASSENT Christophe, Mme VASSEUR Julie, M. ZOIS Christophe,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. HAY Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
Mme LEFEBVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Philippe.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. URIER Francis avait donné pouvoir à M. FRISON Fabrice.
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à Mme LARDOUX Catherine.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. DESACHY Christophe était représenté par M. JOURDAIN Jean-Pierre, suppléant.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CESSION DES PARCELLES AC 305 ET AC 307 SUR EPPEVILLE

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme poursuit son engagement en faveur du développement économique sur son territoire. Dans ce cadre, la reconversion de la friche industrielle "Armature du Nord" a permis la commercialisation de terrains à destination d'entreprises. Un appel à candidature a été lancé afin de permettre l'implantation d'activités économiques sur les dernières parcelles disponibles, d'une superficie totale de 6 181 m².

À l'issue de cette procédure, la société SOPTOL, représentée par M.Deveugle, a été la seule à déposer un dossier. Ce projet, présenté lors de la commission Développement économique du 12 décembre 2024, a reçu un avis favorable. Il prévoit la construction de deux bâtiments destinés à accueillir plusieurs entreprises, contribuant ainsi au dynamisme économique local. L'acquisition sera faite par la SCI « 6 rue de la Clouterie ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à candidature lancé pour la commercialisation des dernières parcelles de la friche industrielle "Armature du Nord",

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 27 janvier 2025,

Vu l'avis des domaines n°21663102 déposé le 13/01/25,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite céder les parcelles AC 305 et AC 307, situées sur la commune d'Eppeville, pour permettre l'implantation de nouvelles entreprises,

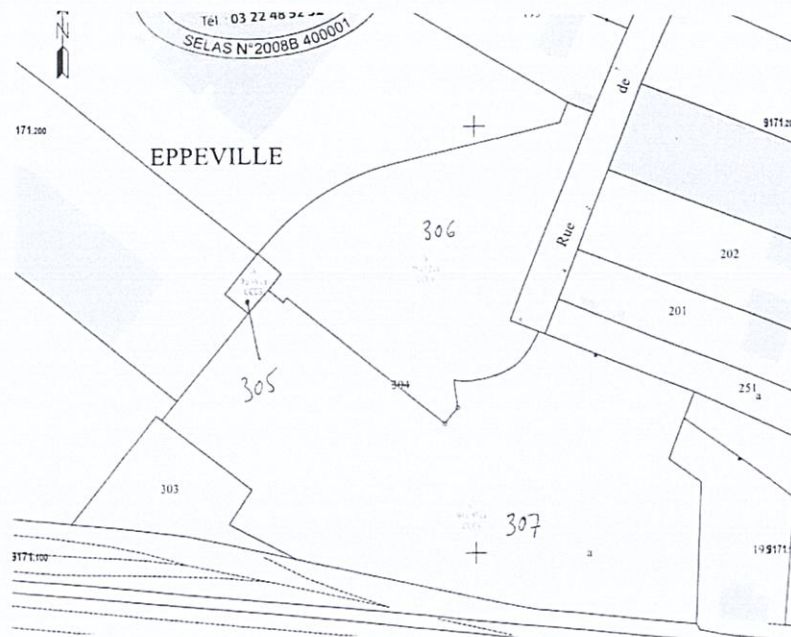
Considérant que ces parcelles constituent les dernières opportunités foncières disponibles sur le site de la friche "Armature du Nord",

Considérant que la parcelle AC 305 a une superficie de 88 m² et la parcelle AC 307 une superficie de 6 093 m², soit un total de 6 181 m²,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 30 € HT/m², représentant un montant total de 185 430 € net vendeur,

Considérant que la vente est réalisée au profit de la SCI 6 rue de la Clouterie (943 259 879),

Considérant que les frais notariés afférents à cette cession seront intégralement pris en charge par l'acquéreur,



Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. approuve la cession des parcelles AC 305 et AC 307, situées sur la commune d'Eppeville, au profit de la SCI 6 rue de la Clouterie, au prix de 30 € HT/m², soit un montant total de 185 430 € net vendeur.

. précise que les frais notariés afférents à cette vente seront intégralement pris en charge par l'acquéreur.

. autorise le Président ou le Vice-Président, M. Jean-Marc WISSOCQ, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette cession et à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250903-DELIB_2025_159-DE